

Sujet : [INTERNET] Enquête publique UNITECH à JOINVILLE-EN-CHAMPAGNE.

De : "OIKOS KAI BIOS" <oikos.kai.bios@orange.fr>

Date : 13/12/2019 17:27

Pour : <pref-enquete-unitech@haute-marne.gouv.fr>

Monsieur Jean-Pierre GADON,
Président de la Commission d'enquête,

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Vous trouverez en attaché notre contribution à l'enquête publique concernant le projet UNITECH à JOINVILLE-EN-CHAMPAGNE. (PDF et document Word).

Nous vous en souhaitons bonne réception,

Recevez nos salutations respectueuses

Pour Oïkos Kai Bios

Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices

<http://www.oikoskaibios.com/>



—Pièces jointes : —

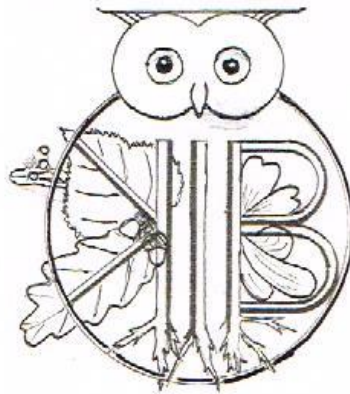
2019 12 Consultation UNITECH courrier Oïkos Kai Bios.docx

220 Ko

2019 12 Consultation UNITECH courrier Oïkos Kai Bios.pdf

837 Ko

Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
3, rue Branly
74100 AMBILLY
<http://www.oikoskaibios.com/>
Enquête publique UNITECH



Monsieur Jean-Pierre GADON,
Président
de la Commission d'enquête,
Mairie de Suzannecourt
26, Grande Rue
52 300 SUZANNECOURT

Ambilly, le 13 décembre 2019

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Notre association souhaite s'exprimer au sujet de l'enquête publique UNITECH à JOINVILLE-EN-CHAMPAGNE.

Nous sommes vivement opposés à ce projet pour diverses raisons que nous allons exposer. Tout d'abord, la Champagne est pour nous une part du patrimoine de notre pays. Plusieurs de nos membres et sympathisants nous en ont relaté la beauté des paysages, sans oublier l'activité viticole. A l'heure où tous les jours nous apprenons la vente à la découpe de ce qui fait la grandeur de la France, nous ne voudrions pas voir l'image de la Champagne entachée d'une activité mortifère. Il suffit en effet de lire le Glossaire, page 8/145 de la Pièce D Etude de dangers du dossier : il y est question d'aléa, de contamination, d'effet domino, d'évènement redouté central.....Certes, selon l'Etat, l'énergie nucléaire ne serait pas émettrice de CO2, mais l'on ne considère pas, dans ce calcul, ce qui est lié à l'extraction du minerai, entre autres.

De plus, les risques pour la santé sont bien avérés.

Il suffit de constater l'explosion des cancers à proximité des lieux de dépôt des déchets, comme à Soulaines (Aube). Selon France Bleu, le risque de cancers du poumon y est plus élevé qu'ailleurs dans le département.

<https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/dans-l-aube-le-risque-de-cancer-du-poumon-est-plus-eleve-autour-des-dechets-radioactifs-de-soulaines-1528822885>

Autre élément préoccupant, l'eau y serait aussi radioactive <https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/soulaines-dhuys-aube-eau-du-robinet-suspectee-etre-radioactive-1678017.html>

En outre, les termes de l'avis d'enquête ainsi que ceux de la Pièce D déjà citée nous semblent discutables. Nous lisons : «*Implantation d'une blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire* » alors qu'en fait il s'agit "d'une blanchisserie nucléaire, d'une unité de décontamination de matériel radioactif, et d'une troisième activité : un "entrepôt leasing.". Nous notons en plus la manière édulcorée dont l'endroit est présenté.

LES RISQUES ET LA POPULATION

LE RISQUE NUCLEAIRE,

La Pièce D indique, page 30/145, les établissements recevant des personnes sensibles. Dans un rayon de 2,1 km, on relève crèches, écoles et lycées, un hôpital....en regard de ce que nous avons cité à Soulaines, il y a lieu d'être extrêmement préoccupé.

Par ailleurs, le Résumé non technique, pièce A page 41/106, indique au point

2.4.8.4 Protection radiologique, (copie d'écran du document)

Les produits contenus sur le site sont tous à très faible activité radiologique (TFA). Les effluents, même avant traitement, ne présentent qu'une activité très faible (environ 35 Bq/l en moyenne) et cette activité ne peut en aucun cas augmenter sous quelque effet que ce soit (la radioactivité de ces produits ne peut que décroître). Les produits les plus actifs sont les boues séchées, qui sont-elles mêmes des produits à très faible activité et qui, par sécurité, sont entreposées de façon sécurisée (sacs étanches dans des fûts fermés) dans un local dédié dimensionné à cet effet (murs en béton armé de forte épaisseur).

2.4.8.4. PROTECTION RADIOLOGIQUE

« la radioactivité de ces produits ne peut que décroître ». Comme chacun sait, un élément radioactif peut avoir une période * très longue : la radioactivité de l'uranium 238 présent sur le site mettra 4,4 milliards d'années à décroître.

Selon ce même document, **les boues séchées** (produits les plus actifs en terme de radioactivité) sont entreposées de façon sécurisée. Le béton prévu sera-t-il de qualité suffisante ? Par ailleurs, la société Artelia partie prenante dans le projet Unitech a été impliquée dans des problèmes de malfaçons et autres préjudices sur le chantier de l'hôpital de St Dizier. Selon le Conseil d'Etat, à cette adresse

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000035107153> ,

« La société Eurovia Champagne-Ardenne et la société SCREG Est ont demandé au tribunal administratif de Châlons-en-Champagne de condamner le centre hospitalier Geneviève de Gaulle-Anthonioz de Saint-Dizier à leur verser la somme de 2 305 467,73 euros TTC en règlement du lot n° 1 " terrassement, VRD, espaces verts et aménagements paysagers " du marché passé en vue de la construction d'un nouvel hôpital. Elles ont d'autre part demandé la condamnation des sociétés Barbosa Vivier, maître d'oeuvre, et **Artelia** Bâtiment Industrie, titulaire de la mission " ordonnancement - pilotage - coordination ", à les indemniser des préjudices relatifs à la **moins-value assainissement**, à l'allongement des délais d'exécution, au problème d'entretien du chantier et au décalage des prestations. Par des conclusions reconventionnelles, le centre hospitalier a demandé au même tribunal de condamner le groupement de sociétés à l'indemniser des préjudices subis en raison des **dysfonctionnements affectant l'ouvrage**,..... »

Comment faire confiance à la sécurisation promise ?

*L'uranium-235 a une période de 700 millions d'années. La « période » ou « demi-vie » est une des principales caractéristiques d'un élément radioactif. Elle est définie comme le temps nécessaire pour que l'activité d'un échantillon constitué de ce radioélément soit divisée par deux. La période donne une idée de la durée de vie du noyau. source <http://www.laradioactivite.com/site/pages/uranium238et235.htm>

Les rejets atmosphériques présentent aussi un risque nucléaire

Le dossier D indique, page 142/145,

« 8.5.2.1. RESULTATS POUR LES DISPERSIONS DE FUMÉES RADIOACTIVES
Pour l'ensemble des scénarios étudiés, la dose totale maximale sur 2 jours et 1 an est inférieure à la valeur du Code de Santé Public de 1 mSv/an. La gravité de ces scénarios est donc « modérée » (niveau 1/5). »

Le risque serait modéré alors que des personnes sensibles sont répertoriées à moins de 2 km et qu'UNITECH est dans une zone habitée, avec des lieux publics fréquentés (centre social, supermarchés...). Cela est pour le moins préoccupant.

REJETS DES BATIMENTS ANNEXES

L'Avis de l'ARS (Agence Régionale de santé),

Selon le courrier du 8 novembre <http://www.haute-marne.gouv.fr/content/download/13549/92382/file/Avis%2020ARS.pdf>, pages 3, 4 et 5, l'ARS, à plusieurs reprises, « estime regrettable qu'une analyse quantitative des risques sanitaires engendrés.....n'ait pas été réalisée. ». Dans ce sens, il est aussi pointé dans ce document que plusieurs risques de retombées de polluants n'ont pas été pris en compte. Quelle confiance peut-on accorder à ce dossier d'enquête ?

L'ENVIRONNEMENT

LES ESPECES INVASIVES

Page 241/340, pièce C Etude d'impact, nous apprenons que l'on va limiter les espèces envahissantes (capture d'écran ci-dessous).

Limitier le développement des espèces exotiques envahissantes

Pour mémoire, 2 espèces exotiques envahissantes ont été inventoriées sur le site, à savoir la solidage du Canada et la vergerette annuelle. Ces plantes invasives affectionnent tout particulièrement les sols nus et fréquemment remaniés par les activités humaines, milieux qu'elles peuvent coloniser rapidement au détriment des espèces indigènes.

Plusieurs préconisations sont à prendre en compte lors du chantier, afin d'éviter la prolifération de ces espèces :

- Éviter l'apport de terres extérieures, qui présente un réel risque de dissémination et de contamination du site. Ainsi, dans le cas où des apports extérieurs s'avéraient indispensables, il est impératif que les remblais utilisés pour les aménagements soient de provenance connue, et ne contiennent pas de graines, racines ou fragments d'espèces invasives. Dans la même logique, il convient également d'éviter le transfert de terres du site vers d'autres sites,

Il est certain qu'un aussi vaste chantier va entraîner des bouleversements des terrains, d'où des terres nues affectées par les deux espèces recensées. Il nous semble que prendre en compte cet aspect est dérisoire en regard des effets négatifs d'un tel projet.

Nous n'oublions ni les rotations de camions ni leur impact sur la qualité de l'air ainsi que les conséquences sur l'état des routes, la sécurité des citoyens dont les enfants dans ce secteur urbanisé. Nous ne comprenons pas l'installation d'une telle entreprise en ce lieu.

LES TRANSPORTS LIES A L'ACTIVITE

Page 249/340, pièce C Etude d'impact, les transports se feront par « camions transporteurs 20 pieds voire deux fois 20 pieds ». Pour la bonne compréhension des lecteurs, n'aurait-il pas été plus clair de parler en tonnage. Pour notre part, nous avons une idée de ce qu'est un 38 tonnes, un 44 tonnes.

Nous contribuons souvent à des enquêtes publiques et c'est la 1^{ère} fois que nous croisons un tel langage. C'est ridicule.

LES REJETS DANS LA MARNE

Le point de rejet des effluents est proche du captage de VECQUEVILLE. Les alluvions de la Marne seront ainsi contaminés par la blanchisserie et mettent en péril les usagers.

Dans l'annexe 22, page 28/192,

PARAMETRE	CONCENTRATION (EN MG/L)	FLUX ANNUEL (EN KG/AN)
MES	8,4	630
DCO	112,5	8 437
DBO5	13,18	988
Chlorures	100	7 500
Fluorures	0,10	7,5
Sulfures	31,65	2 374
Calcium	28,6	2 145
Magnésium	1,92	144
Baryum	0,02	1,5
Strontium	0,04	3
Sodium	36,07	2 705
Nickel	0,01	0,75
Cuivre	0,04	3
Plomb	0,01	0,75
Zinc	0,25	18,75
Manganèse	0,02	1,5
Fer	1,26	94,5
Antimoine	0,11	8,25
Azote	0,29	21,75
Aluminium	0,12	9
Phosphore	15,17	1 138

nous apprenons que plus d'une tonne de sel, 3 kg de strontium (cancérogène) et 8 kg d'antimoine (perturbateur endocrinien) seront déversés dans la Marne.

La tonne de phosphore n'est pas anodine non plus. Les efforts faits autour du Léman, avec le soutien de la CIPEL <https://www.cipel.org/themes/phosphore/> ont réussi à en diminuer le taux. Or, le phosphore est le principal responsable de l'eutrophisation <https://www.encyclopedie-environnement.org/eau/phosphore-et-eutrophisation/> et par suite des déséquilibres écologiques des systèmes. Chacun a en mémoire les plages de Bretagne polluées d'algues vertes et la mort d'un cheval en 2009, ainsi que plusieurs morts suspectes (un conducteur de camion chargé d'algues, un joggeur et récemment un ostréiculteur <https://www.la-croix.com/France/Mort-dun-ostreiculteur-Bretagne-algues-vertes-cause-2019-07-10-1201034535>).

LA POLITIQUE DE L'EAU

Aujourd'hui, la taxe GEMAPI fleurit sur les avis d'imposition. En Haute-Savoie, nous avons participé à l'enquête publique « PAPI » (Plan de Prévention des Inondations) qui gère aussi le manque d'eau en cas de canicule. Nous savons que la Haute Marne est concernée. Les pénuries d'eau y ont été présentes cet été, comme dans de nombreux départements.

Les inondations, comme partout en France, sont de plus en plus soudaines du fait des pluies de plus en plus fortes. Qu'en sera-t-il alors des effluents toxiques ?

L'absence d'économie d'eau.

La quantité d'eau utilisée est énorme, entre 15 et 21 litres d'eau par kg de linge (page 9/340, pièce C Etude d'impact), soit près de 40 millions de litres d'eau pour 2000 tonnes de linge traité par an.

L'utilisation de la dernière eau de rinçage a bien été envisagée, mais « *en raison du coût des installations nécessaires.....et du retour sur investissement*, UNITECH Services a décidé de ne pas mettre en place un tel système d'économie d'eau. »

2.6.8.2. ECONOMIE D'EAU

Le process d'UNITECH Services utilise en moyenne 15 litres d'eau pour le lavage et le rinçage d'un kilogramme de linge pour la laverie conventionnelle et 21 litres d'eau pour les autres.



8512170 / 10610047 / 01/2019- ETUDE D'IMPACT – PIECE C – IND.

96



Implantation d'une blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire

Autorisation Environnementale

PIECE C : ETUDE D'IMPACT – IND. F

De façon générale, il n'est pas possible de récupérer l'eau de lavage, celle-ci contient de la lessive et autres substances contenues dans le linge, idem pour le cycle de rinçage. Il a donc été étudié le principe de récupération de l'eau du dernier cycle de rinçage afin d'effectuer le premier rinçage du batch suivant.

Après étude du coût des installations nécessaires, de l'économie d'énergie réalisée et du retour sur investissement, UNITECH Services a décidé de ne pas mettre en place un tel système d'économie d'eau.

L'entreprise est sise « Oakwood Close, Pen-y-Fan Industrial Estate, Newport NP11 3HY, Royaume-Uni ».

Nous constatons, une fois de plus l'intrusion de services basés hors de France. Pourquoi cette laverie si polluante n'est-elle pas installée, elle aussi, hors de France ? Une fois de plus, nous aurons les inconvénients et pas les avantages. Les impôts et taxes seront payés au Royaume Uni.

LA SITUATION de la « blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire ».

La Pièce D signale, page 33/145, Accès 4 : « Seul le Chemin du petit bois permet d'accéder à la blanchisserie ».

Cette jolie route est bordée d'arbres. Seront-ils préservés si l'on décide d'agrandir cet accès qui deviendra fréquenté par de nombreux camions ?

Enfin, nous lisons page 145/145 de la pièce D, « *Selon les critères donnés par la matrice des risques, les phénomènes dangereux sont tous répartis dans la catégorie « risque acceptable ». Notamment, aucun scénario d'accident ne se trouve dans la zone intolérable « NON ». Les scénarios retenus dans l'Étude de Dangers sont donc considérés comme acceptables selon la réglementation française. »*

Or, cette réglementation est préoccupante. Par exemple, l'usine Lubrizol à Rouen où s'est déroulé un grave incendie : pour l'agrandissement de son bâtiment de stockage des matières dangereuses, là où le feu s'est déclaré, seul le Préfet avait donné son avis.

Il avait accordé l'autorisation d'agrandir le dépôt de matières dangereuses sans étude d'impact car un décret pris en juin 2018 prévoit qu'une installation déjà classée Seveso soit dispensée d'un nouvel avis de l'autorité environnementale pour modifier ses installations (<https://www.actu-environnement.com/ae/news/lubrizol-rouen-stockage-produits-dangereux-autorisation-prefet-evaluation-environnementale-etude-dangers-34125.php4>), ce qu'avait d'ailleurs dénoncé un sénateur (<https://www.nossenateurs.fr/question/15/19G0932>).

Tout comme les économies d'eau, la sécurité des citoyens est délaissée pour des intérêts d'argent. Quand on sait le gouffre financier qu'est l'EPR, on peut imaginer que, dans le domaine de l'énergie nucléaire comme ailleurs, l'on va faire des économies sur le dos des citoyens à tous niveaux : par exemple en déversant dans la Marne des effluents encore dangereux pour l'environnement et la santé humaine. Ceci montre à quel point on ne peut plus faire confiance à nos institutions.

EN CONCLUSION,

Pour des raisons de graves pollutions

- **de l'air,**
- **des terres**
- **et de la Marne,**

nous nous opposons fermement à ce projet, que ce soit pour l'environnement ou la santé des habitants.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS

Marie BERGER et Patricia FAURE, cofondatrices

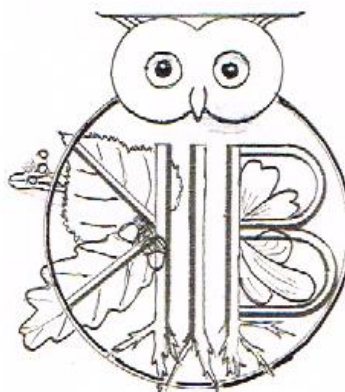
OÏKOS KAÏ BIOS

Patrimoine Nature et Vie

Patrimoine Nature et Vie

Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
3, rue Branly

74100 AMBILLY
<http://www.oikoskaibios.com/>
Enquête publique UNITECH



Monsi

eur Jean-Pierre GADON,
Président
de la Commission d'enquête,
Mairie de Suzannecourt
26, Grande Rue
52 300 SUZANNECOURT

Ambilly, le 13 décembre 2019

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Notre association souhaite s'exprimer au sujet de l'enquête publique UNITECH à JOINVILLE-EN-CHAMPAGNE.

Nous sommes vivement opposés à ce projet pour diverses raisons que nous allons exposer. Tout d'abord, la Champagne est pour nous une part du patrimoine de notre pays. Plusieurs de nos membres et sympathisants nous en ont relaté la beauté des paysages, sans oublier l'activité viticole. A l'heure où tous les jours nous apprenons la vente à la découpe de ce qui fait la grandeur de la France, nous ne voudrions pas voir l'image de la Champagne entachée d'une activité mortifère. Il suffit en effet de lire le Glossaire, page 8/145 de la Pièce D Etude de dangers du dossier : il y est question d'aléa, de contamination, d'effet domino, d'évènement redouté central.....Certes, selon l'Etat, l'énergie nucléaire ne serait pas émettrice de CO2, mais l'on ne considère pas, dans ce calcul, ce qui est lié à l'extraction du minerai, entre autres.

De plus, les risques pour la santé sont bien avérés.

Il suffit de constater l'explosion des cancers à proximité des lieux de dépôt des déchets, comme à Soulaines (Aube). Selon France Bleu, le risque de cancers du poumon y est plus élevé qu'ailleurs dans le département.

<https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/dans-l-aube-le-risque-de-cancer-du-poumon-est-plus-eleve-autour-des-dechets-radioactifs-de-soulaines-1528822885>

Autre élément préoccupant, l'eau y serait aussi radioactive <https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/soulaines-dhuys-aube-eau-du-robot-suspectee-etre-radioactive-1678017.html>

En outre, les termes de l'avis d'enquête ainsi que ceux de la Pièce D déjà citée nous semblent discutables. Nous lisons : «*Implantation d'une blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire* » alors qu'en fait il s'agit "d'une blanchisserie nucléaire, d'une unité de décontamination de matériel radioactif, et d'une troisième activité : un "entrepôt leasing.". Nous notons en plus la manière édulcorée dont l'endroit est présenté.

LES RISQUES ET LA POPULATION

LE RISQUE NUCLEAIRE,

La Pièce D indique, page 30/145, les établissements recevant des personnes sensibles. Dans un rayon de 2,1 km, on relève crèches, écoles et lycées, un hôpital....en regard de ce que nous avons cité à Soulaines, il y a lieu d'être extrêmement préoccupé.

Par ailleurs, le Résumé non technique, pièce A page 41/106, indique au point 2.4.8.4 Protection radiologique, (copie d'écran du document)

Les produits contenus sur le site sont tous à très faible activité radiologique (TFA). Les effluents, même avant traitement, ne présentent qu'une activité très faible (environ 35 Bq/l en moyenne) et cette activité ne peut en aucun cas augmenter sous quelque effet que ce soit (la radioactivité de ces produits ne peut que décroître). Les produits les plus actifs sont les boues séchées, qui sont-elles mêmes des produits à très faible activité et qui, par sécurité, sont entreposées de façon sécurisée (sacs étanches dans des fûts fermés) dans un local dédié dimensionné à cet effet (murs en béton armé de forte épaisseur).

2.4.8.4. PROTECTION RADIOLOGIQUE

« *la radioactivité de ces produits ne peut que décroître* ». Comme chacun sait, un élément radioactif peut avoir une période * très longue : la radioactivité de l'uranium 238 présent sur le site mettra 4,4 milliards d'années à décroître.

Selon ce même document, **les boues séchées** (produits les plus actifs en terme de radioactivité) sont entreposées de façon sécurisée. Le béton prévu sera-t-il de qualité suffisante ? Par ailleurs, la société Artélia partie prenante dans le projet Unitech a été impliquée dans des problèmes de malfaçons et autres préjudices sur le chantier de l'hôpital de St Dizier. Selon le Conseil d'Etat, à cette adresse

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000035107153> ,

« *La société Eurovia Champagne-Ardenne et la société SCREG Est ont demandé au tribunal administratif de Châlons-en-Champagne de condamner le centre hospitalier Geneviève de Gaille-Anthonioz de Saint-Dizier à leur verser la somme de 2 305 467,73 euros TTC en règlement du lot n° 1 " terrassement, VRD, espaces verts et aménagements paysagers " du marché passé en vue de la construction d'un nouvel hôpital. Elles ont d'autre part demandé la condamnation des sociétés Barbosa Vivier, maître d'oeuvre, et **Artelia** Bâtiment Industrie, titulaire de la mission " ordonnancement - pilotage - coordination ", à les indemniser des préjudices relatifs à la **moins-value assainissement**, à l'allongement des délais d'exécution, au problème d'entretien du chantier et au décalage des prestations. Par des conclusions reconventionnelles, le centre hospitalier a demandé au même tribunal de condamner le groupement de sociétés à l'indemniser des préjudices subis en raison des **dysfonctionnements affectant l'ouvrage**,..... »*

Comment faire confiance à la sécurisation promise ?

*L'uranium-235 a une période de 700 millions d'années. La « période » ou « demi-vie » est une des principales caractéristiques d'un élément radioactif. Elle est définie comme le temps nécessaire

pour que l'activité d'un échantillon constitué de ce radioélément soit divisée par deux. La période donne une idée de la durée de vie du noyau. source <http://www.laradioactivite.com/site/pages/uranium238et235.htm>

Les rejets atmosphériques présentent aussi un risque nucléaire

Le dossier D indique, page 142/145,

« 8.5.2.1. RESULTATS POUR LES DISPERSIONS DE FUMÉES RADIOACTIVES

Pour l'ensemble des scénarios étudiés, la dose totale maximale sur 2 jours et 1 an est inférieure à la valeur du Code de Santé Public de 1 mSv/an. La gravité de ces scénarios est donc « modérée » (niveau 1/5). »

Le risque serait modéré alors que des personnes sensibles sont répertoriées à moins de 2 km et qu'UNITECH est dans une zone habitée, avec des lieux publics fréquentés (centre social, supermarchés...). Cela est pour le moins préoccupant.

REJETS DES BATIMENTS ANNEXES

L'Avis de l'ARS (Agence Régionale de santé),

Selon le courrier du 8 novembre <http://www.haute-marne.gouv.fr/content/download/13549/92382/file/Avis%20%20ARS.pdf>, pages 3, 4 et 5, l'ARS, à plusieurs reprises, « estime regrettable qu'une analyse quantitative des risques sanitaires engendrés.....n'ait pas été réalisée. ». Dans ce sens, il est aussi pointé dans ce document que plusieurs risques de retombées de polluants n'ont pas été pris en compte.

Quelle confiance peut-on accorder à ce dossier d'enquête ?

L'ENVIRONNEMENT

LES ESPECES INVASIVES

Page 241/340, pièce C Etude d'impact, nous apprenons que l'on va limiter les espèces envahissantes (capture d'écran ci-dessous).

Limiter le développement des espèces exotiques envahissantes

Pour mémoire, 2 espèces exotiques envahissantes ont été inventoriées sur le site, à savoir la solidage du Canada et la vergerette annuelle. Ces plantes invasives affectionnent tout particulièrement les sols nus et fréquemment remaniés par les activités humaines, milieux qu'elles peuvent coloniser rapidement au détriment des espèces indigènes.

Plusieurs préconisations sont à prendre en compte lors du chantier, afin d'éviter la prolifération de ces espèces :

- Éviter l'apport de terres extérieures, qui présente un réel risque de dissémination et de contamination du site. Ainsi, dans le cas où des apports extérieurs s'avéraient indispensables, il est impératif que les remblais utilisés pour les aménagements soient de provenance connue, et ne contiennent pas de graines, racines ou fragments d'espèces invasives. Dans la même logique, il convient également d'éviter le transfert de terres du site vers d'autres sites,

Il est certain qu'un aussi vaste chantier va entraîner des bouleversements des terrains, d'où des terres nues affectionnées par les deux espèces recensées. Il nous semble que prendre en compte cet aspect est dérisoire en regard des effets négatifs d'un tel projet.

Nous n'oublions ni les rotations de camions ni leur impact sur la qualité de l'air ainsi que les conséquences sur l'état des routes, la sécurité des citoyens dont les enfants dans ce secteur urbanisé. Nous ne comprenons pas l'installation d'une telle entreprise en ce lieu.

LES TRANSPORTS LIES A L'ACTIVITE

Page 249/340, pièce C Etude d'impact, les transports se feront par « camions transporteurs 20 pieds voire deux fois 20 pieds ». Pour la bonne compréhension des lecteurs, n'aurait-il pas été plus clair de parler en tonnage. Pour notre part, nous avons une idée de ce qu'est un 38 tonnes, un 44 tonnes.

Nous contribuons souvent à des enquêtes publiques et c'est la 1^{ère} fois que nous croisons un tel langage. C'est ridicule.

LES REJETS DANS LA MARNE

Le point de rejet des effluents est proche du captage de VECQUEVILLE. Les alluvions de la Marne seront ainsi contaminés par la blanchisserie et mettent en péril les usagers.

Dans l'annexe 22, page 28/192,

PARAMETRE	CONCENTRATION (EN MG/L)	FLUX ANNUEL (EN KG/AN)
MES	8,4	630
DCO	112,5	8 437
DBO5	13,18	988
Chlorures	100	7 500
Fluorures	0,10	7,5
Sulfures	31,65	2 374
Calcium	28,6	2 145
Magnésium	1,92	144
Baryum	0,02	1,5
Strontium	0,04	3
Sodium	36,07	2 705
Nickel	0,01	0,75
Cuivre	0,04	3
Plomb	0,01	0,75
Zinc	0,25	18,75
Manganèse	0,02	1,5
Fer	1,26	94,5
Antimoine	0,11	8,25
Azote	0,29	21,75
Aluminium	0,12	9
Phosphore	15,17	1 138

nous apprenons que plus d'une tonne de sel, 3 kg de strontium (cancérogène) et 8 kg d'antimoine (perturbateur endocrinien) seront déversés dans la Marne.

La tonne de phosphore n'est pas anodine non plus. Les efforts faits autour du Léman, avec le soutien de la CIPEL <https://www.cipel.org/themes/phosphore/> ont réussi à en diminuer le taux. Or, le phosphore est le principal responsable de l'eutrophisation <https://www.encyclopedie-environnement.org/eau/phosphore-et-eutrophisation/> et par suite des déséquilibres écologiques des systèmes. Chacun a en mémoire les plages de Bretagne polluées d'algues vertes et la mort d'un cheval en 2009, ainsi que plusieurs morts suspectes (un conducteur de camion chargé d'algues, un

joggeur et récemment un ostréiculteur (<https://www.la-croix.com/France/Mort-dun-ostreiculteur-Bretagne-algues-vertes-cause-2019-07-10-1201034535>).

LA POLITIQUE DE L'EAU

Aujourd'hui, la taxe GEMAPI fleurit sur les avis d'imposition. En Haute-Savoie, nous avons participé à l'enquête publique « PAPI » (Plan de Prévention des Inondations) qui gère aussi le manque d'eau en cas de canicule. Nous savons que la Haute Marne est concernée. Les pénuries d'eau y ont été présentes cet été, comme dans de nombreux départements.

Les inondations, comme partout en France, sont de plus en plus soudaines du fait des pluies de plus en plus fortes. Qu'en sera-t-il alors des effluents toxiques ?

L'absence d'économie d'eau.

La quantité d'eau utilisée est énorme, entre 15 et 21 litres d'eau par kg de linge (page 9/340, pièce C Etude d'impact), soit près de 40 millions de litres d'eau pour 2000 tonnes de linge traité par an.

L'utilisation de la dernière eau de rinçage a bien été envisagée, mais « *en raison du coût des installations nécessaires.....et du retour sur investissement*, UNITECH Services a décidé de ne pas mettre en place un tel système d'économie d'eau. »

2.6.8.2. ECONOMIE D'EAU

Le process d'UNITECH Services utilise en moyenne 15 litres d'eau pour le lavage et le rinçage d'un kilogramme de linge pour la laverie conventionnelle et 21 litres d'eau pour les autres.



8512170 / 10610047 / 01/2019- ETUDE D'IMPACT – PIECE C – IND.

96



Implantation d'une blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire

Autorisation Environnementale

PIECE C : ETUDE D'IMPACT – IND. F

De façon générale, il n'est pas possible de récupérer l'eau de lavage, celle-ci contient de la lessive et autres substances contenues dans le linge, idem pour le cycle de rinçage. Il a donc été étudié le principe de récupération de l'eau du dernier cycle de rinçage afin d'effectuer le premier rinçage du batch suivant.

Après étude du coût des installations nécessaires, de l'économie d'énergie réalisée et du retour sur investissement, UNITECH Services a décidé de ne pas mettre en place un tel système d'économie d'eau.

L'entreprise est sise « Oakwood Close, Pen-y-Fan Industrial Estate, Newport NP11 3HY, Royaume-Uni ».

Nous constatons, une fois de plus l'intrusion de services basés hors de France. Pourquoi cette laverie si polluante n'est-elle pas installée, elle aussi, hors de France ? Une fois de plus, nous aurons les inconvénients et pas les avantages. Les impôts et taxes seront payés au Royaume Uni.

LA SITUATION de la « blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire ».

La Pièce D signale, page 33/145, Accès 4 : « Seul le Chemin du petit bois permet d'accéder à la blanchisserie ».

Cette jolie route est bordée d'arbres. Seront-ils préservés si l'on décide d'agrandir cet accès qui deviendra fréquenté par de nombreux camions ?

Enfin, nous lisons page 145/145 de la pièce D, « *Selon les critères donnés par la matrice des risques, les phénomènes dangereux sont tous répartis dans la catégorie « risque acceptable ». Notamment, aucun scénario d'accident ne se trouve dans la zone intolérable « NON ». Les scénarios retenus dans l'Étude de Dangers sont donc considérés comme acceptables selon la réglementation française.* »

Or, cette réglementation est préoccupante. Par exemple, l'usine Lubrizol à Rouen où s'est déroulé un grave incendie : pour l'agrandissement de son bâtiment de stockage des matières dangereuses, là où le feu s'est déclaré, seul le Préfet avait donné son avis.

Il avait accordé l'autorisation d'agrandir le dépôt de matières dangereuses sans étude d'impact car un décret pris en juin 2018 prévoit qu'une installation déjà classée Seveso soit dispensée d'un nouvel avis de l'autorité environnementale pour modifier ses installations (<https://www.actu-environnement.com/ae/news/lubrizol-rouen-stockage-produits-dangereux-autorisation-prefet-evaluation-environnementale-etude-dangers-34125.php4>), ce qu'avait d'ailleurs dénoncé un sénateur (<https://www.nossenateurs.fr/question/15/19G0932>).

Tout comme les économies d'eau, la sécurité des citoyens est délaissée pour des intérêts d'argent. Quand on sait le gouffre financier qu'est l'EPR, on peut imaginer que, dans le domaine de l'énergie nucléaire comme ailleurs, l'on va faire des économies sur le dos des citoyens à tous niveaux : par exemple en déversant dans la Marne des effluents encore dangereux pour l'environnement et la santé humaine. Ceci montre à quel point on ne peut plus faire confiance à nos institutions.

EN CONCLUSION,

Pour des raisons de graves pollutions

- **de l'air,**
- **des terres**
- **et de la Marne,**

nous nous opposons fermement à ce projet, que ce soit pour l'environnement ou la santé des habitants.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS

Marie BERGER et Patricia FAURE, cofondatrices